

Haro sur le vin (haram) : des sénateurs veulent tripler le prix du vin du pauvre !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 30 novembre 2023



Les sénateurs PS, LR et Renaissance veulent abonder le budget d'un
« Etat français » pro-migrants en nous faisant payer cher le vin
interdit en islam...

*Allez, un petit sujet iconoclaste pour RR, à mon habitude :
le gros rouge qui tache !*

Alcool : des sénateurs veulent un prix plancher
de 3,50 euros pour une bouteille de vin pour
« diminuer la consommation »

Des sénateurs PS, de droite et Renaissance* vont défendre lors du budget un amendement instaurant un prix minimum par unité d'alcool. L'objectif est qu'il n'y ait plus de bouteille de vin en dessous de 3,50 euros. Une mesure, déjà appliquée en Ecosse, qui vise les plus gros consommateurs, tout en épargnant « les vins de qualité », soit l'essentiel de la filière viticole. Ils y voient un impératif de santé publique face aux 42.000 morts liés à l'alcool chaque année en France.

*** : heureusement que les élections sénatoriales sont passées...**

Par [François Vignal](#) – Publié le 22/11/2023

On pourrait l'appeler la « taxe Villageoise ». C'est le PMU, pour prix minimum unitaire. A l'occasion de l'examen du budget 2024, qui débute ce jeudi au Sénat, plusieurs sénateurs entendent s'attaquer au prix de l'alcool. Non pas en touchant aux taxes en réalité, mais **en instaurant un prix plancher**. Des amendements identiques vont être déposés en ce sens.

« Jusqu'ici, le débat était, est-ce qu'on met plus de taxes sur l'alcool. Ici, on a un outil qui cible les gros consommateurs* », vante le sénateur (apparenté PS) Bernard Jomier. La mesure viserait en effet les vins les moins chers, que les personnes qui ont la plus grosse dépendance à l'alcool ont tendance à consommer. Le sénateur de Paris, médecin de profession, souligne que l'idée ne part pas de rien. « En Ecosse, cela a été mis en place en mai 2018. Ça a produit des résultats**. On va porter ce débat lors du projet de loi de finances », avance Bernard Jomier.

** : Tu nous rassures bouffi !*

*** : Réduction de 3% de la vente d'alcool et plus notable sur les décès mais loin de dépasser ce qui pourrait être attendu, au moins 50%.*

« Cela diminue la consommation d'alcool chez les gens qui boivent beaucoup »

A ses côtés, deux spécialistes viennent appuyer l'idée de ce prix minium. « Cela diminue la consommation d'alcool chez les gens qui boivent beaucoup. Chez les gens qui boivent modérément, ça ne change rien (*ceux qui assurément carburent à l'appellation contrôlée grand cru*) », explique Bernard Basset, président d'Addictions France. De quoi permettre un « effet positif sur la santé publique ». **En France, 8 % des adultes consomment la moitié de l'alcool vendu***. Un chiffre qui laisse songeur. En 2050, après l'application du prix minimum, les économies estimées en termes de santé publique sont de 237 millions d'euros**.

** : Et combien de % de la population va être taxée en plus ??? Ah oui, 8% nous dit-on, au moins... Quels milieux ???*

*** : Ils sont bons, prévoir jusqu'en 2050... Et les recettes en plus ? Voir l'analyse en fin d'article !*

Autre argument : alors que le secteur viticole s'oppose toujours à toute mesure, Bernard Basset souligne que le prix plancher n'aura pas d'impact économique sur le secteur, du moins pas sur l'essentiel de la production :

Cela ne touche pas les vins de prestige, de qualité, mais les vins bas de gamme, qui sont en cubitainer. Les producteurs indépendants y trouveront leur compte**.*

** : Ouf !*

*** : Tu peux le croire mon colon !*

Bernard Basset, président d'Addictions France.

L'amendement explique qu'une unité d'alcool correspond à 10 grammes d'alcool pur*. Le prix minimum par unité d'alcool serait ensuite « déterminé par décret ». L'idée est de le fixer à « 50 centimes par unité », précise Bernard Basset, sachant qu'il y a « 7-8 unités d'alcool par bouteille* » de vin par exemple**. La mesure concernerait tous les alcools, mais c'est surtout le vin qui est visé. Concrètement, « il n'y aurait plus de bouteille de vin en dessous de 3,50 euros », illustre le président d'Addictions France.

** : Un vin courant 10° à 12°, c'est en gros 80 à 100 g environ d'alcool par litre.*

*** : Par exemple, le verre de vin -12 à 15 cL- au resto ce sera 50 à 70 cts de plus, tous les clients ne prennent pas un grand cru... un bon vin du Roussillon, ça existe et ce n'est pas un grand cru !*

==> Le prix du bœuf en daube, du civet de lapin, des moules marinières va aussi augmenter !!!

Gare à la gastronomie...

Un cubi de 5 litres passerait de 9,35 à 23,30 euros

Sur le site de l'une des principales enseignes de la grande distribution, on trouve par exemple un « vin rouge de pays de l'Aude » à 2,49 euros, un « vin rouge de pays d'Hérault » à 1,85 euros. La célèbre bouteille de La Villageoise s'affiche à 4,15 euros, mais elle fait 150 cl, soit 2 euros les 75 cl. Mieux, le « Beauval », dont l'étiquette précise qu'il s'agit d'un « vin de la communauté européenne », s'affiche à 1,75 euros. A ce prix-là, on est plus proche de la piquette que du grand cru*. Quant au « Fin bouquet », il propose le fameux « mélange de vins de différents pays de la communauté européenne » au prix imbattable de 1,70 euros. Soit une augmentation de 106 % pour cette bouteille premier prix, une fois le prix minimum pris en compte, selon nos calculs.

** : Merci à l'UE pour ses excellents produits !!! Et la piquette -avant même l'expression pour des vins quelconques- est une boisson peu alcoolisée obtenue par adjonction d'eau sur du marc ou des pommes. Elle était souvent réservée aux femmes...*

Remarque : Toutes ces références sont pour des bouteilles de 75cL.

Cela « s'appliquerait aussi aux cubis », précise Bernard

Basset. Les cubis les moins chers coûtent un peu plus de 9 euros pour 5 litres, comme celui-ci à 9,35 euros. Après application du prix unitaire minimum, ce même cubi passerait environ à 23,30 euros*. Soit une augmentation de 149 %, toujours selon nos calculs**. Le prix de la préservation de la santé publique.

** : Attendons-nos à un essor de la fraude comme pour le tabac !!! Nos amis arrivés à l'insu de notre plein gré vont pouvoir améliorer leurs recettes et expédier encore plus au pays !!!*

*** : Le cubi du lien ne fait pas 5L, mais 5 X 0,75L et si le calcul était fiable, ce vin espagnol serait de 10° au plus !!!*

D'accord avec vous, je pinaille, quand on aime, on ne compte pas !

« L'Ecosse a dû convaincre le lobby du Whisky. On a d'autres difficultés ici. C'est le vin »

Mais l'idée risque d'être difficile à faire avaler au secteur. « L'Ecosse a dû convaincre le lobby du Whisky. On a d'autres difficultés ici. C'est le vin *», note Amine Benyamina, président de la Fédération française d'addictologie, présent ce matin. Surtout, il faudra convaincre d'abord une majorité de sénateurs, puis le gouvernement. Deux écueils de taille. Les intérêts du secteur viticole sont bien défendus au Sénat, comme au sein même de l'exécutif, à commencer par Emmanuel Macron, comme le constate celui qui est aussi addictologue à l'hôpital Paul Brousse de Villejuif :

** : Et le cognac, l'armagnac, le pineau, le floc...*

** : Et les autres produits alcoolisés (Cidre, bière,...).*

C'est une constance. Le lobby de l'alcool est très introduit au Parlement comme à la tête de l'Etat. On a toujours lutté contre un refus du Président, dès qu'on est venu titiller cette filière.*

** : Il est loin d'être le seul !!!*

Amine Benyamina, président de la Fédération française d'addictologie.

Le président de la Fédération française d'addictologie rappelle les tristes chiffres. « 75.000 morts par an* sont liés au tabac, et 42.000 morts sont liés à l'alcool », mais « devant 42.000 morts, il y a une responsabilité qui est affichée », lance Amine Benyamina.

** : l'augmentation du prix du tabac, qui va encore augmenté, a-t-il résolu le problème ???*

Lire aussi >> [Le vin, appellation d'origine très protégée par Emmanuel Macron et le gouvernement](#)

« On est l'assemblée des territoires, donc c'est un peu compliqué ici, dès qu'on cible l'alcool »

Si la rationalité appelle à agir fortement, ce n'est pourtant pas le cas. « On est l'assemblée des territoires, donc c'est un peu compliqué ici, dès qu'on cible l'alcool », reconnaît le sénateur Renaissance, Xavier Iacovelli, présent à la conférence de presse*. Il défendra aussi un amendement identique. Pour espérer faire avancer les choses, « il y a un lobbying interne qu'on mènera dans nos groupes respectifs », avance le sénateur du groupe RDPI, présidé par François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or**.

** : Attention aux « vrais » Gilets jaunes » !*

*** : Ils vont être contents tes viticulteurs...*

Si la défense du secteur rassemble élus de gauche comme de droite – le groupe d'étude « vigne et vin » rassemble de nombreux sénateurs – le sujet de la lutte contre les méfaits de l'alcool est aussi transpartisan. « Même si on n'est pas du même groupe politique, ces combats-là doivent nous réunir », soutient le sénateur des Hauts-de-Seine. Avec le PMU, Xavier Iacovelli salue une mesure « intelligente, car ça ne vise pas les viticulteurs français (*Que tu dis !*) », relève le sénateur

du groupe RDPI. Car dans les faits, « ce sont principalement les vins étrangers, qui arrivent en vrac (*Grâce, ou plutôt à cause, de l'UE !*) », qui sont concernés.

« En terme de santé publique, c'est dramatique »

La sénatrice du groupe RDSE, Véronique Guillotin, membre du Parti radical, explique de son côté avoir tenté de déposer l'amendement lors du budget de la Sécu. Mais il a été jugé irrecevable. Les sénateurs ont cette fois trouvé la solution : une très légère baisse, de 0,1 %, du droit d'accise, qui est une taxe sur l'alcool. De quoi le rattacher au projet de loi de finances.

Lire aussi >> [Budget de la Sécu : le Sénat alourdit la taxation des produits les plus sucrés](#)

« Je ne suis pas une ayatollah du zéro alcool (*Donc pas dans le halal ! :-))* ». Je bois un verre de vin le midi », précise au passage la sénatrice, qui était aux sénatoriales sur la liste du sénateur LR Jean-François Husson, rapporteur du budget. Mais pour l'élue de la Meurthe-et-Moselle, il y a urgence. « En terme de santé publique, c'est dramatique », alerte Véronique Guillotin. Outre la santé, la sénatrice socialiste Laurence Rossignol, présente également, voit un autre intérêt à batailler contre l'alcool : mieux lutter « contre les violences faites aux enfants et aux femmes ». « L'alcool augmente considérablement les risques de passage à l'acte dans la violence », souligne la sénatrice du Val-de-Marne, qui explique que « la moitié des féminicides » sont causés sous alcool, qui joue également un rôle dans « les violences sexuelles » (*Si vous le dites ! Mais pourquoi les violence faites aux femmes sont plus importantes dans le 9-3 selon des stats récentes ? Faudrait peut-être taxer le coran !*).

« J'ai échangé avec le ministre de la

Santé. Il veut vraiment développer la politique de prévention »

Le gouvernement sera-t-il prêt à suivre ? La dernière campagne de prévention du ministère de la Santé, épinglée pour la faiblesse de ses messages, comme le conseil de boire un verre d'eau entre deux verres d'alcool, n'envoie pas un bon signal... « J'ai échangé avec le ministre de la Santé (*Auprès d'un bon apéritif ?*). Il veut vraiment développer la politique de prévention », croit Bernard Jomier, qui « espère » que le gouvernement suivra.

S'il semble difficile de trouver une majorité pour ce PLF, les auteurs de l'amendement ont bon espoir d'arriver à leur fin, dans un avenir plus ou moins proche. C'est au fond « la capacité de notre pays à trouver un compromis entre des intérêts différents », qui est jeu, souligne Laurence Rossignol, « il faudra passer un compromis* entre la filière et la santé publique ».

** : N'en promettez pas plus, il y en a assez dans la société ! Dommage qu'ils ne soient pas taxés !*

Calculons !

Une probabilité que l'Ecosse ou la France, ne doivent pas être loin en consommation d'alcool, supposons une réduction de 3% sur la consommation d'alcool comme en Ecosse sur les 8% qui consomment le plus, ne devant pas consommer que de la « Veuve Clicquot ».

En conséquence, ils ne consommeraient plus que 47% de l'actuelle consommation... un pet de nonne en moins tout compte fait !

Actuellement, les taxes sur les vins sont dites d'assise, elles ne représentent guère que 1% du prix. Pour les alcools forts, cela monte à 32%.

Approximation : les 8% se shootant honteusement au gros rouge qui tache, ne participant guère aux pincettes des bobos des villes, ceux-ci préférant le rail de coke et

autres produits plus classe.

Avec 40 litres de vin par personne en France. Donc 67 millions à 40L ==> 270 millions de litres/an. Admettons les 1/2 en vins ordinaires, environ actuellement à 2,5€/L subissant une augmentation moyenne de 120% (entre bouteille et cubi). Cela donne $135 \times 2,5 \times 1,2 = 400$ millions environ de recettes sup rien que sur les vins... Rajoutez les bières qui sont quand même courantes, les cidres, etc... Leur 3% de baisse de consommation largement compensée, cela doit approcher 600 millions en recettes supplémentaires par an (Qui iront à la sécu ??? Vous pouvez le croire mon colon !!!).

La fête conviviale entre copains-copines risque de coûter la peau des fesses...

La fête avec uniquement de l'eau gazeuse et des jus de fruits, c'est pas totalement la joie !

Marre de cette société qui contrôle nos mœurs... pour en substituer d'autres...

Comme quoi, le diable est dans les détails...

A quand le retour de Madelon ?